

ANNEXE N°3

MODALITES DE DISTRIBUTION DES INTERVENTIONS

Principes généraux

Les modalités de recherche d'une ambulance pour la réalisation d'une intervention urgente par ordre d'application sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Secteurs de garde	Périodes de nuit de 20h à 8h	Dimanches et jours fériés de 8h à 20h	Autres périodes
Charvieu La Tour du Pin Bourgoin	1 Ambulance de garde 2 tour de rôle des entreprises du secteur 3 tour de rôle des entreprises des secteurs de renfort	1 Ambulance de garde 2 tour de rôle des entreprises du secteur 3 tour de rôle des entreprises des secteurs de renfort	1 Entreprise de garde 2 tour de rôle des entreprises du secteur 3 tour de rôle des entreprises des secteurs de renfort
Vienne Beaurepaire			
La côte Saint André Voiron			
Grésivaudan Grenoble			
Trièves			1 tour de rôle des entreprises du secteur 2 tour de rôle des entreprises des secteurs de renfort
Valmontais			
Oisans			
Saint Marcellin Romans Saint Jean en Royans			1 Entreprise de garde pour les interventions sur le secteur de Romans, tour de rôle des entreprises pour les interventions sur les secteurs de Saint Marcellin et Saint Jean et Royans 2 tour de rôle des entreprises du secteur 3 tour de rôle des entreprises des secteurs de renfort

En outre la recherche d'un moyen géolocalisé disponible le plus proche pourra être mis en œuvre pour toutes les demandes présentant un caractère d'urgence avéré.